QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 mars 2017 Rapporteur : Monsieur Yannick NICOLAS

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

ompte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/03/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/03/2017 (accusé de réception du 20/03/2017)

Acte original consultable au service des assemblées Hôtel de Ville et d'agglomération 44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subvention 2017 au Centre Intercommunal d'Action Sociale

Afin de permettre au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de mener à bien ses missions dans le cadre du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), il est proposé au conseil communautaire de lui allouer une subvention de fonctionnement de 162 083,20 € au titre de l'année 2017.

Par délibération du 12 janvier 2017, le conseil communautaire a approuvé l'extension du périmètre du CIAS à l'ensemble du territoire de l'agglomération, exception faite de la commune de Quéménéven. L'établissement a vocation à gérer le CLIC.

Le CLIC, service autorisé par le département, assure les missions suivantes :

- accueil, écoute, information, conseil et soutien aux personnes âgées qui sont à domicile et à leur entourage ;
- évaluation des besoins de la personne et élaboration de son projet d'accompagnement si nécessaire.

L'action du CLIC vise à fournir une information spécialisée à la situation de la personne et l'orientation vers les offres et les aides adaptées.

Il peut également mettre en place des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Afin d'assurer les missions confiées, le CLIC dispose de l'intervention de 3 agents dédiés pour 3 ETP (1 responsable de service, 2 assistants socio-éducatif) ainsi que de celle d'agents du CCAS de Quimper (assistant administratif, ergothérapeute, psychologue).

Le budget prévisionnel 2017 du CIAS s'élève à 251 480,20€. Les charges de personnel représentent 87 % des dépenses de l'établissement (ETP présentés ci-dessus et 0,05 ETP de DGA mis à disposition par l'agglomération auprès du CIAS pour en assurer la direction).

Dans le cadre de son autorisation par le département, le CLIC bénéficie d'une dotation de fonctionnement annuelle. Pour 2017, il a été tenu compte des subventions perçues en 2016 (Pays Glazik : 15 000 € et CCAS de Quimper : 51 562 €). Une demande de financement complémentaire a été adressée au Département pour 22 835 € afin d'étendre à l'ensemble du territoire l'intervention de psychologue et ergothérapeute mais également de financer un mitemps d'agent d'accueil sur la commune de Briec. Le montant sollicité au titre de la dotation 2017 s'élève donc à 89 397 €.

Afin d'équilibrer le budget du CIAS et après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de lui allouer une subvention de 162 083,20 €.